

M. Herridge: Monsieur le président, j'appuie de tout cœur l'esprit et l'objet de ce projet de résolution. Avant de formuler mes brèves observations, je dirai que nous sommes très heureux, j'en suis sûr, de voir de nouveau l'honorable député d'Essex-Est à son siège et de le savoir bien rétabli de sa maladie.

Quand il s'agit d'une question comme celle dont nous sommes présentement saisis, j' imagine qu'il est tout à fait juste de dire qu'indépendamment du parti auquel nous appartenons, nous nous exprimons non seulement avec notre esprit mais avec notre cœur. Je suis sûr que tous les membres de la Chambre ont déjà été témoins de cas assez pénibles où des personnes, par suite de quelque infirmité physique ou mentale, étaient malheureuses et incapables de gagner leur vie ou de contribuer de quelque façon à leur subsistance, par suite de l'absence de toute mesure visant à les réadapter, à les réduire et à leur assurer la chance de vivre dans des conditions satisfaisantes, malgré leur infirmité physique ou mentale.

La principale tâche à accomplir au Canada, aujourd'hui, consiste à créer une ambiance sociale dans laquelle tous les Canadiens, infirmes ou non, pourront vraiment mener une vie libre, créatrice, heureuse et ayant un sens. J'espère que ce projet de résolution qui, je suppose, assurera l'expansion des services, des arrangements financiers satisfaisants, et ainsi de suite, constituera un nouveau pas dans ce sens. Nous avons été très lents à progresser dans ce sens, monsieur le président, étant donné tout ce dont la majorité d'entre nous bénéficient, notre capacité de production, nos connaissances scientifiques et les moyens dont nous disposons pour traiter les maladies physiques et mentales.

Les premières mesures visant à réadapter les infirmes et à leur permettre de gagner leur vie ont été prises en Grande-Bretagne en 1817; ces mesures, modestes, ont donné d'excellents résultats. Si nous avons encore des milliers de Canadiens qui souhaitent contribuer à la vie nationale et qui ne peuvent le faire parce que nous avons fait si peu pour le leur permettre, c'est dû, je pense, à l'attitude apathique du 20^e siècle en face de ce problème.

Quand il s'agit de créer et d'étendre un programme de ce genre, sans doute faut-il avoir les connaissances nécessaires, et pour obtenir les faits il faut procéder à des recherches et à une enquête sur la situation. En ce qui concerne les aspects techniques et scientifiques du problème, on pourrait éviter beaucoup de dépenses, je crois, en se reportant à ce qui a été fait dans d'autres pays. Ces dernières années, il s'est fait de l'excellent travail en Europe occidentale, dans les

pays scandinaves, en Grande-Bretagne et, à un moindre degré, aux États-Unis et au Canada. Les connaissances ainsi recueillies devraient nous éviter de dépenser de grosses sommes d'argent pour des recherches sur les principes et leur application. Les recherches qu'il nous faut faire intéressent les circonstances et les conditions propres au Canada; il nous faut appliquer au milieu canadien les connaissances déjà disponibles.

Au Canada même, nous pouvons faire appel aux connaissances et à l'expérience que possède le ministère des Affaires des anciens combattants, qui a connu beaucoup de succès dans ce domaine. Nous disposons également de l'expérience des commissions d'indemnisation des accidentés du travail qui existent un peu partout au pays. Je sais qu'en Colombie-Britannique la commission d'indemnisation des accidentés du travail a acquis une vaste expérience depuis la seconde guerre mondiale dans le domaine de la réadaptation des accidentés du travail. Il n'y a aucun doute que pareille expérience doit exister jusqu'à un certain point dans d'autres provinces. Nous avons également l'expérience qui découle du programme fédéral-provincial relatif aux infirmes qui a été mis sur pied en 1953. On pourrait tirer de là pas mal de constatations et de connaissances.

De plus, la question est si importante et intéresse aujourd'hui un si grand nombre de gens que les organismes internationaux ont dû s'y arrêter longuement. L'UNESCO a entrepris des recherches très poussées. A cet égard, permettez-moi de citer un volume intitulé *Welfare of the Disabled*, qui a été publié en 1957. Voici ce qu'on trouve à la page 17:

L'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a songé dans son programme à l'instruction des infirmes, y compris les aveugles.

On y parle ensuite de la recherche, des renseignements reçus de divers pays, et ainsi de suite. On devrait pouvoir obtenir beaucoup de connaissances et de renseignements de cet organisme. Le volume dit ensuite qu'on projette l'établissement dans diverses parties du monde de trois centres de démonstration relatifs à la réadaptation des infirmes. Le programme y est exposé et nul doute qu'il intéressera les députés. En voici les points saillants:

1. Planification conjointe avec les organismes spécialisés et en consultation avec les organisations non gouvernementales intéressées en vue de mettre au point un programme international bien coordonné de réadaptation des infirmes;
2. Fournir des bourses d'étude et de recherche et assurer les services de spécialistes dans le cadre des programmes réguliers des Nations Unies;
3. Accroître les services de dissémination de renseignements sur la réadaptation et la préparation du matériel de formation;